

Orléans, le 30 novembre 2021

**CONCLUSION DU COLLOQUE RÉGIONAL SUR LES FEMMES
EN SITUATION DE HANDICAP VICTIMES DE VIOLENCES
LE MARDI 30 NOVEMBRE 2021 À 9 HEURES A LA GRANDE HALLE
DU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES**

Mesdames et Messieurs,

Il me revient en tant que directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de conclure ce colloque sur les femmes victimes de violences en situation de handicap à destination des professionnels de santé, du champ social, médico-social.

Nous sommes dans une période où la tolérance à l'égard des violences faites aux femmes a baissé de façon notable, avec un mouvement sociétal sans précédent et un fort portage gouvernemental. Mais l'année 2021 égrène son nombre de féminicides, qui dépasse déjà la barre de 100, et nous rappelle les périodes sensibles de la grossesse, de la séparation, et que c'est quand la victime trouve le courage de quitter le domicile conjugal, d'aller porter plainte qu'elle risque de perdre la vie.

Les violences faites aux femmes dépassent les violences conjugales ; il peut s'agir des violences intrafamiliales (l'inceste a été plusieurs fois évoqué dans la journée), la prostitution, le harcèlement au travail. Elles revêtent plusieurs formes (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives) ; elles n'épargnent aucun milieu, aucune génération, aucun territoire.

Des chiffres alarmants ont été rappelés lors des différentes présentations ; je tiens à souligner que les violences empêchent les femmes de développer leur potentiel et de prendre leur place dans la vie privée et la vie publique. Les violences sexistes et sexuelles sont intolérables. Dénoncer ne suffit plus, il faut désormais changer les comportements, et faire preuve de constance dans la coordination des acteurs et la prise en compte systémique des auteurs et des victimes.

Le sujet des violences faites aux femmes en situation de handicap soulève plusieurs enjeux :

- la lutte contre les doubles discriminations, liées au genre et au handicap, avec la situation de handicap qui favorise la violence, et le risque que la violence aggrave le handicap, et l'importance de prendre en considération la parole des femmes, en déconstruisant certains stéréotypes (une femme en situation de handicap n'aurait pas toute sa raison, elle n'aurait pas de vie de couple, de sexualité) ;

- la transversalité des politiques publiques, avec l'intégration de la dimension égalité femmes/hommes dans la politique du handicap, et inversement l'intégration de la dimension du handicap dans la politique contre les violences faites aux femmes.

J'espère que cette journée de travail a permis de vous livrer des repères, à plusieurs niveaux :

- des ressources disponibles,
 - au niveau national : les outils disponibles sur le site <https://arretonslesviolences.gouv.fr> (en particulier le guide de la MIPROF les violences faites aux femmes en situation de handicap) le 3919, le 114 par SMS (adaptée pour une alerte pour des personnes avec des difficultés à entendre, à parler), la ligne Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (<https://fdfa.fr/ecoute-violences/>)
 - et au niveau local avec des dispositifs généralistes et spécialisés :
 - des associations qui proposent des permanences d'accompagnement juridique et psychologique pour aider les femmes à sortir de l'emprise et à mener leurs démarches,
 - des prises en charge dans les établissements de santé (unités médico-judiciaires, unités dédiées femmes victimes de violences), soyez assurés que les services de l'État sont à l'œuvre pour les décliner sur les différents départements,
 - des démarches de réseaux régionaux : le centre de ressources handicap, parentalité, vie intime affective et sexuelle, le réseau périnatalité,
- une grille de lecture des phénomènes de violence, qui permet de comprendre que c'est la sidération de victime qui explique une absence de réaction, que c'est l'emprise dans le cycle des violences qui induit des allers-retours des victimes auprès des professionnels, et les spécificités pour les femmes en situation de handicap (par exemple des violences au niveau de la mobilité, l'alimentation, les médicaments) ;
- et enfin des échanges pour capitaliser les expériences des professionnels, et partager des bonnes pratiques, avec le sujet du consentement à approfondir par des regards croisés.

Ces données sont destinées à sensibiliser et mobiliser l'ensemble des partenaires, et surtout à construire des réponses efficaces à la mesure de l'ampleur et de la gravité de ces violences. Au-delà de l'évolution des pratiques, il s'agit de changer la vie des femmes et des hommes dans les territoires, et nous pouvons tous, toutes agir à notre niveau en prolongeant ce travail :

- dans le dialogue avec les victimes, j'espère que vous retiendrez de cette journée qu' une question « avez-vous été victime de violence dans votre vie ? », une écoute bienveillante « vous n'y êtes pour rien », « vous pouvez être aidée », peuvent changer des vies, la communication est un point essentiel pour la considération des femmes en situation de handicap, et le signalement est une obligation légale pour les professionnels en présence de personnes en situation vulnérable ;
- dans le partenariat entre les acteurs pour dépasser les cloisonnements institutionnels et converger dans les diagnostics et les plans d'actions ;
- enfin dans les priorités qui seront définies au niveau infra-territorial, et au sein de vos structures au quotidien : les formations suivies par les professionnels, les procédures d'accueil et de prise en charge des victimes, et pour les femmes en situation du handicap il convient d'appréhender la situation à domicile mais aussi en établissements, et dépasser l'idée que le cadre institutionnel serait protecteur.

Il nous appartient de consolider une vision commune sur les violences faites aux femmes en situation de handicap, et déjà cette rencontre permet de dégager plusieurs axes :

- 1) améliorer la connaissance du phénomène, par la collecte de données locales, la formation des professionnels pour mieux repérer, orienter, prendre en charge les victimes, et l'information du public, avec des actions sur les 6 départements en 2022, auxquelles vous pouvez contribuer ;
- 2) adapter les dispositifs aux femmes en situation de handicap, au niveau de

- l'accessibilité des locaux : l'accueil par les forces de l'ordre, l'accès aux structures d'hébergement, je tiens à préciser que 138 places sont dédiées femmes victimes de violences en région Centre-Val de Loire, avec 51 places créées sur 2020-2021, c'est un effort important et j'entends que cela n'est pas suffisant pour les professionnels de terrain confrontés à l'urgence, je veillerai avec les services de la DREETS à ce que les prochaines places prennent en compte l'accessibilité aux femmes en situation de handicap,
- des outils de communication, plusieurs ont été évoqués en langue des signes, il convient de s'interroger sur d'autres types de handicaps,
- l'importance du 1^{er} entretien pour tisser la confiance, avec le questionnement systématique à développer auprès des professionnels de santé, des champs sociaux, médico-sociaux, et l'intérêt d'articuler ces démarches avec les équipes des MDPH, au regard de leurs évaluations périodiques des personnes en situation de handicap ;

3) renforcer la prévention des violences à l'égard des femmes en situation de handicap, avec l'éducation dès le plus jeune âge à la vie affective et sexuelle, avec l'apprentissage à faire ses choix, savoir dire non, en lien avec les familles et plus globalement la promotion de l'autonomie économique des femmes.

Ne restez pas seuls en tant que professionnels avec vos questions, un réseau de partenaires est mobilisable sur chaque département (des plaquettes avec les numéros utiles par département sont disponibles), avec le pilotage des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité autour d'un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, les communautés professionnelles territoriales de santé qui ont vocation à renforcer les liens entre professionnels de santé représentent une opportunité d'articuler les acteurs des champs santé social médico-social sur des sujets complexes à déceler, comme les violences faites aux femmes. Ce qui compte en matière de violences c'est de détecter et de bien orienter les victimes pour les protéger et les aider à se reconstruire, dans une prise en charge globale, coordonnée, voire partagée.

Suite aux échanges, j'ai bien conscience que ce travail nécessite du temps, qui nous fait le plus défaut aujourd'hui, tant pèse sur nous des contraintes de moyens humains et financiers, et le culte de la vitesse et l'immédiateté ; j'ai aussi relevé lors des échanges la nécessité de prendre du recul face aux situations complexes. Ces outils et cette synergie entre acteurs visent justement à faciliter le travail au quotidien. Le changement des mentalités et des comportements nécessite un travail de tous les jours, sur le terrain, dans nos territoires. Pour s'inscrire sur un temps long, il faut des relais : c'est, mesdames et messieurs, ce que vous êtes. C'est votre engagement que je tiens à saluer, car il permettra à tous ces dispositifs, à ces actions, à ces journées de s'inscrire durablement dans la société.

Pour conclure, et à l'approche de son entrée au Panthéon, je citerai Joséphine BAKER, en reprenant un passage de son courrier à Martin LUTHER KING suite à la grande marche des droits civiques « **Nous ne sommes pas au bout de nos peines, mais tant que nous resterons unis, nous réussirons. Souvenez-vous que l'unité est notre plus grande force, sans elle, il ne peut pas y avoir de victoire solide** ».

Je tiens à remercier les organisateurs (le CREAI, mon équipe), les partenaires, les intervenants et les animatrices de cette journée pour le travail préparatoire et la richesse des échanges. Les supports seront en ligne prochainement sur le site internet du CREAI, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions dans le questionnaire d'évaluation.

Grâce à ce travail collectif, vous serez les ambassadeur.drice.s de la prévention et de la lutte contre les violences faites à toutes les femmes.

Nadia BENS RHAYAR,
Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité

3 / 3